

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE ZAC LE BOSQUEL

De :

Date : 29/02/2024 22:57

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe copie du courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique du projet de plateforme logistique à la ZAC du BOSQUEL.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir accepter mes sentiments les plus respectueux.

— Pièces jointes : —

LeBosquel_signed.pdf

118 Ko

80160 Le Bosquel

.....@gmail.com

A l'attention de Monsieur Bernard ISTRIA,
Commissaire enquêteur
Mairie Le Bosquel
4 rue de la ruelle
80160 Le bosquel

Objet : Observations relative à l'enquête publique – Projet de construction du parc logistique à la ZAC LE BOSQUEL

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la procédure d'enquête publique en cours relative au projet de construction du parc logistique au Bosquel ainsi qu'à la demande de permis de construire associée à ce projet, je vous prie de bien vouloir trouver mes observations et questionnements suivantes :

Concernant les risques liés à l'augmentation du trafic routier/camions

Si les nuisances sonores sont le risque premier qui sera subi par les habitants du Bosquel et ceux d'Essertaux, il y a aussi un certain nombre d'autres nuisances par ricochet.

- Les nuisances sonores : Il est annoncé dans le projet la circulation de 792 camions/jours et 1160 véhicules légers en sortie d'autoroute et/ou fréquentant les axes routiers connexes.

Entre 6h et 21h (en admettant que le trafic ne soit limité qu'à cette amplitude), cela représenterait + de 52 camions par heure soit environ 1 camion à la minute. Auquel il faut ajouter le trafic supplémentaire des véhicules légers.

Je note que les éléments annoncés par le porteur de projet sont en contradiction avec les éléments présentés dans le rapport de l'étude d'impact qui annoncent un « impact significatif avec un trafic produit de 280 à 340 véhicules/heure entrant et sortant aux heures de pointes ». Ces écarts montrent une certaine opacité

concernant les chiffres annoncés dans différents documents par le porteur de projet ...

La commune du Bosquel est un village agréable proche des commodités (à 20 minutes d'Amiens et 1 heure de Paris) et 22 minutes d'une autre zone d'activité commerciale similaire (ZAC de la mine d'or) qui n'affiche pas complet .

La situation de ce trafic annoncé va donc engendrer un changement non négligeable de l'environnement de vie des habitants du Bosquel. En effet, nous pouvons craindre sans aucun doute des nuisances sonores importantes des habitants :

- Il faut avoir à l'esprit que toutes les habitations référencées en nombre impairs de la rue d'en haut par exemple ont les fonds de jardin qui donnent vue sur la sortie 17 de l'autoroute A16. Ils seront en première ligne des nuisances sonores créées.
- Par ailleurs, les premières habitations de la rue d'Amiens et de la rue principale (D920) ne sont qu'à quelques centaines de mètres du projet. La population de la commune d'Essertaux a également les mêmes risques.

L'étude d'impact de la MRAE identifie d'ailleurs très bien que :

«sur le site, les nuisances sonores et les vibrations auront pour unique origine les moteurs des véhicules (poids lourds, véhicules légers et chariots élévateurs) ainsi que les avertisseurs de recul des chariots élévateurs. ».

Je note que les éléments relatifs à l'étude d'impact acoustique prévisionnelle réalisée par la société DIAKUSTIC ne permet pas de voir comment le projet prend en compte l'augmentation sonore induite par la circulation des 792 camions/ jours et 1160 véhicules légers annoncés par le porteur de projet...

Il serait donc intéressant d'avoir les éléments concernant la nouvelle répartition sonore avec la construction des 3 bâtiments prévus au projet. Le projet est en contrebas de la commune du Bosquel avec des bâtiments d'une hauteur significative, ce qui va fortement impacter la répartition du bruit.

Le projet présenté n'apporte aucun élément sérieux permettant d'identifier l'impact du projet sur les nuisances sonores subies par les habitants.

Les mesures de compensation proposées pour éviter ou réduire l'impact du bruit sur les habitants ne me semblent pas prendre en compte la dimension du

problème et répondre à l'enjeu des nuisances sonores créées. (Pour rappel mesures proposées : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines)

- Autres nuisances par ricochet : La création de cette plateforme logistique va engendrer également une pollution visuelle et une détérioration de la qualité de l'air prévisible et inquiétante.

En terme de pollution visuelle nous pouvons craindre la mise en place la nuit d'un éclairage artificiel (situation similaire à la ZAC de la Mine d'Or) et en contraction totale avec les exigences de sobriété énergétique.

En terme de qualité de l'air, malgré les arguments annoncés sur l'impact minime de la hausse du trafic sur l'air respiré, je m'interroge sur éléments d'études sérieux qui permettent d'avancer cela ... Toutes les études de l'ATMO notamment montrent un rapport évident entre qualité de l'air et augmentation du trafic routier.

Egalement, l'augmentation du trafic va engendrer naturellement des dangers de circulation supplémentaires (école à proximité), une dévalorisation évidente des habitations , des nuisances sonores supplémentaires à l'intérieur même du village (freinage/accélération) et détérioration de la route.

En effet, les camions et véhicules légers ne vont pas se limiter à entrer et sortir à la sortie 17 de l'A16. Ils seront probablement amenés à circuler en direction de la commune de Conty et vers Essertaux via la RD 920. Un carrefour giratoire est annoncé pour cela sans aucun élément sur le calendrier des travaux (avant/après la mise en place du projet?). Comme la traversée de la commune du Bosquel, les communes de Conty et d'Essertaux seront donc largement impactées par cette annonce de trafics routiers.

Ce premier aspect va donc considérablement bouleverser la qualité de vie des habitants.

Concernant les conséquences du projet sur la perte d'espace naturel et agricole

En tant que citoyenne, en plus d'être habitante du Bosquel, l'envergure de ce projet semble incompréhensible.

A l'heure où les enjeux environnementaux nécessitent de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, il apparaît non responsable de consommer un lot de parcelles de plus de 46000 m² au bénéfice d'un projet unique de logistique

associé à un développement économique du secteur axé sur la surconsommation. Les parcelles considérées par le projet sont actuellement traversées par des chemins ruraux qui permettent aux familles, aux marcheurs et aux joggers de profiter de ces espaces naturels/agricoles. La qualité de vie des habitants va être largement diminuée par ce projet pharamineux et si proche des habitations.

Est ce que le développement économique est l'argument qui doit excuser la destruction définitive des espaces naturels ? Une fois artificialisés, l'avenir de ces parcelles est irréversible. Elles ne reviendront pas à la nature.

Si les entreprises affichent aux collectivités des centaines d'emplois sur ce projet , elles ne communiquent pas sur la qualité de ceux ci : emplois précaires, temps partiels, pénibilité, accidents du travail sont les caractéristiques de ce secteur. La logistique s'illustre également par une forte robotisation des tâches. Il est donc question dans ce projet de sacrifier 46000 m2 pour une création d'emplois de 1160 annoncés soit un ratio de 40 m2 pour 1 emploi.

Concernant l'Impact économique et l'éthique environnemental du projet

Comme évoqué ci dessus, il est annoncé 1160 emplois sur ce projet. J'imagine qu'il s'agit d'emplois directs et indirects (agents sur site et conducteurs de camions notamment).

En effet en comparaison, un site comme la plateforme Amazon de Boves sur 107 000 m2 n'avait sur une projection de 3 ans lors de son ouverture que 500 emplois permanents annoncés (source site <https://www.amazon.jobs/fr/locations/boves-france>).

Je m'interroge donc sur les chiffres de création d'emplois annoncés qui apparaissent surestimés par rapport au type d'activité présenté dans le projet. On peut se poser la question bénéfice/avantage de la création de ce pôle commercial : est ce que la perte définitive de plus de 46000 m2 d'espace naturel et agricole est justifiée par rapport à la création de 1160 emplois ? D'autant que si l'on en croit les experts de la MRAE, l'utilité de placer cette plate forme logistique à cet endroit n'est pas motivée (exploitation de friches plus respectueux de l'environnement non exploité) ... A l'heure de la sobriété foncière, du Zéro artificialisation nette, ce projet ne semble pas cohérent.

De plus, le bassin d'emploi correspondant n'est pas disponible sur le secteur et nécessitera inévitablement des transports domiciles/travail importants qui ne sont compensés par aucune mesure concrète (ex : nouveaux circuits trans'80 => Il n'y a pas de garanties de nouvelles lignes de bus à des horaires adaptés aux futurs salariés.)

Ce projet de développement économique n'est pas du tout en adéquation avec les enjeux environnementaux imposés aujourd'hui (baisse des transports, réduction de l'artificialisation des sols, ...)

Enfin sur ce point, je note que le projet est soumis au régime ICPE et implique donc par ce régime spécifique des risques (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Il est inquiétant pour la population d'avoir les premières habitations à moins de 500 m d'un site stockant des produits potentiellement inflammables. Il a été question lors d'une présentation par le porteur de projet aux conseils municipaux de produits cosmétiques (donc chimique ...), de plantations de cannabis thérapeutiques sur les parties espaces verts ...

- Concernant le respect de la planification territoriale

Sur ce dernier point, le projet de ZAC tel que prévu initialement envisageait :

« l'aménagement de terrains en vue d'accueillir un ensemble d'activités logistiques, industrielles, commerciales et artisanales dans un environnement paysager de qualité. Les espaces verts représenteront environ un tiers de la superficie du projet d'aménagement. »

En d'autres termes, il était attendu et apprécié favorablement par la population des activités locales (artisanats , services ...) qui correspondaient mieux au besoin du territoire.

Le projet tel qu'il est présenté désormais dans le cadre de cette enquête publique ne respecte pas les attendus des documents d'urbanisme qui prévoyaient une ZAC intégrée dans le paysage.

Le projet propose 3 bâtiments imposant de par leur taille puisque l'ensemble du projet aura une emprise de 281 064 m² sur un total parcellaire de 433 112 m² ha (occupation de + de 64 % de la parcelle en bâtiments sans compter l'artificialisation liée à la création d'un giratoire, d'un hôtel (22823 m²) et d'une station de distribution d'hydrogène (12717 m²).

L'un des bâtiment à une hauteur supérieure aux prescriptions du paysagiste conseil et impacte défavorablement l'insertion paysagère du projet (20 m au lieu des 12 m maxi souhaitaient).

L'objectif du PLUi du continois est de réussir l'intégration paysagère de la zone d'activités dans son environnement rural de vallée et d'assurer les coutures entre les tissus urbains et tissus agricoles existants et la zone d'activités.

La volonté d'aménager cette zone d'activités dans une démarche de qualité environnementale doit donc être renforcée avec la prise de mesures spécifiques en matière d'architecture et de paysage .

A la lecture du projet, cette prise en compte n'est pas démontrée.

L'harmonie recherchée par le Plui n'est pas respectée avec la présence de ces 3 batiments de surfaces très importante en contradiction avec un choix d'implantation des batis adaptés aux reliefs en vue d'une meilleure insertion paysagère. L'implantation des batis du projet présentée ne correspond aux attendus du Plui et autres documents de planification .

De plus, il me semble que compte tenu de la modification substencielle du projet de ZAC qui n'est que logistique et qui n'est plus un mixte avec des activités logistiques, industrielles, commerciales et artisanales, le projet de ZAC devait faire l'objet d'une procédure de modification avec nouvelle enquête publique. En l'espèce, seule une délibération n'a acté cette modification substencielle . La population ne s'est pas repositionnée sur la nouvelle formule proposée ...

Pour conclure, compte tenu de ces 4 aspects, il me semble que le projet n'est pas vertueux ni conforme à la sobriété foncière et environnementale... Même si le projet prend en compte des aspects environnementaux (en terme d'energie renouvelables par exemple) celui ci ne fait pas la démonstration d'un projet responsable de manière plus large :

- Responsabilité en vers la préservation des espaces natures agricoles :
- Responsabilité vis à vis de la surconsommation et de l'impact environnemental : est ce que cette plate forme correspond à un besoin essentiel ?
- Responsabilité vis à vis de la population des communes du Bosquel et d'Essertaux.

C'est pourquoi je demande à ce que l'ensemble de ces éléments soit pris en compte dans le bilan de l'enquête publique.

Je vous prie, Monsieur le commissaire enquêteur, de bien vouloir accepter mes sentiments les plus respectueux.



Copies :

Monsieur le Préfet de la Somme / pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le Sénateur , Rémi CARDON